

## DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

**N°054/2024 – 1. 1– MP**

**Objet : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer –  
Avenant n° 1 au lot 1 « maçonnerie » de la SARL SALVADOR**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer et notamment l'attribution du lot n°1 « maçonnerie » à la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 81 415 € HT soit 97 698 € TTC attribué par délibération du conseil municipal n° 094/2023 en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de réaliser un mur en pierre sur la clôture sud de l'école ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 14/11/2024 présenté par la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 5 541.50 € HT soit 6 649.80 € TTC ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer l'avenant n° 1 en date du 14/11/2024 présenté par la SARL SALVADOR, Les bouttes RN 86 - 30330 TRESQUES d'un montant de 5 541.50 € HT soit 6 649.80 € TTC pour la réalisation d'un mur en pierre sur la clôture sud de l'école ;

**ARTICLE 2** : Le nouveau montant du marché pour le lot 1 « maçonnerie » de la SARL SALVADOR est porté à 89 956.50 € HT soit 104 347.80 € TTC.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 14 novembre 2024.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL